

Bourse Paris | Rennes

Le Centre allemand d'histoire de l'art (DFK Paris) propose la **bourse Paris | Rennes d'une durée comprise entre un et trois mois** pour un projet nécessitant un séjour dans des fonds d'archives ou de bibliothèques à Paris ainsi qu'aux [Archives de la critique d'art](#) à Rennes. **Cette bourse s'adresse aux chercheurs de tous niveaux, sans restriction de nationalité.** Elle doit leur permettre d'échanger avec les équipes de deux institutions en France, une située dans la capitale et l'autre en région, et de se familiariser avec leurs approches transnationales de l'histoire de l'art.

La bourse Paris | Rennes s'inscrit dans les axes de recherches majeurs du DFK Paris et des Archives de la critique d'art de Rennes : côté Rennes, elle se rattache aux initiatives du [projet PRISME](#), centré sur les archives de l'AICA International (1948-2003), et du [programme dédié aux archives de la Biennale de Paris \(1959-1985\)](#), piloté par l'INHA ; elle prend appui sur la transversalité des [91 fonds d'archives](#) de critiques, d'artistes, de galeristes et d'institutions depuis 1945. Au DFK Paris, elle est reliée aux nombreux travaux fondés sur l'analyse de la critique d'art et à l'analyse épistémologique des relations artistiques (comme par exemple, parmi d'autres, les projets « [OwnReality. À chacun son réel](#) » et « [Travelling Art Histories](#) »).

Le DFK prend en charge l'aide financière pour couvrir le coût de la vie (d'un montant de 1.700 € mensuel généralement) et met à disposition un espace de travail, les facilités et ressources de l'institut ainsi qu'un accompagnement scientifique et structurel ; les Archives de la critique d'art prennent en charge deux allers-retours Paris-Rennes pour séjourner dans leurs fonds, fournissent un espace de travail et peuvent faciliter l'hébergement à la [Cité Internationale Paul Ricoeur](#) pour chercheurs internationaux. L'accueil à Rennes pourra se faire à tout moment de l'année, sauf entre le 15 juillet et le 26 août. ***Veillez noter que les personnes ayant leur résidence permanente à Paris, en Île-de-France ou à Rennes ne peuvent pas postuler.***

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, une lettre de motivation et une description du projet assortie à un panorama des sources (3 pages maximum hors échéancier/programme de travail détaillé), le tout regroupé en un seul fichier pdf. Celui-ci est à adresser au plus tard le 15 janvier, à la commission de sélection du DFK Paris, à l'adresse suivante : stipendien@dfk-paris.org. La commission de sélection se réunit une fois par an en février.